



**ACTE D'ENGAGEMENT SIMPLIFIE
Valant règlement de consultation**

Cartographie des habitats naturels et des espèces végétales de deux sites naturels

1- Dénomination des cocontractants

Pouvoir adjudicateur

Stéphane RODIER
Président
Parc naturel régional Livradois-Forez
Maison du Parc
63880 SAINT-GERVAIS-SOUS-MEYMONT

Agissant en vertu de la délibération du 6 octobre 2021.

Cocontractant (à renseigner par l'entreprise)

Nom :

Adresse :

SIRET :

Possibilité de répondre au marché dans le cadre d'un groupement ou par le biais d'une sous-traitance. Dans ce cas, identifier chacun des membres du groupement ou sous-traitants (formulaires DC1-DC2-DC4).

2- Procédure de passation

Marché passé en procédure adaptée selon les articles L 2123-1 et R 2123-1 à R 2123-7 du code de la commande publique.

3- Objet de la consultation / Durée

CONTEXTE

Les dunes des Girauds-Faures :

Le site Natura 2000 « Plaine des Varennes » est composé de 12 ilots pour une surface totale d'environ 858 ha. L'ilot n°11 qui correspond aux dunes des Girauds-Faures s'étend sur 26 ha sur les communes d'Orléat et de Bulhon. Issues de l'ancienne confluence de la Dore et de l'Allier, ces dunes constituent un site très original en Auvergne sur les plans biologique et géologique. La richesse naturelle du site repose sur la nature du sol qui, combinée au climat, permet entre autres la présence de pelouses à Corynéphore



et *Agrostis* (pelouses ouvertes), d'une exceptionnelle population d'hyménoptères prédateurs et du guêpier d'Europe, qui niche sur les parois verticales de sable.

Le syndicat mixte du PNR Livradois-Forez est gestionnaire de ce site naturel depuis 1999. Le DOCOB a été révisé en 2015. En 2005, le Conservatoire botanique national du Massif-Central (CBNMC) a réalisé la cartographie des habitats forestiers du site Natura 2000 Plaine des Varennes (Etienne HERAULT, décembre 2005) ; en 2006, le même travail a été mené par le CBNMC pour les habitats naturels ouverts et les espèces (Kévin REIMRINGER, décembre 2006). Un suivi par placettes permanentes de certains habitats naturels ou semi-naturels d'intérêt communautaire a été confié par le PNRLF au CBNMC en 2009, et renouvelé en 2012 puis en 2016. Pour l'îlot des Girauds-Faures, il y a des placettes de suivi « *Corynéphore blanchâtre* » (2330) et des placettes « Landes sèches » (4030).

Dans le cadre de sa contribution à la déclinaison régionale de la Stratégie Aires Protégées (SAP), le syndicat mixte du PNRLF s'appuiera sur un prestataire pour réaliser une cartographie des habitats naturels et des espèces végétales du site des Girauds-Faures sur un périmètre plus élargi que l'îlot Natura 2000 pour une surface totale de 35 ha.

Le Felet

Le site Natura 2000 « Dore et affluents » couvre une surface de 4 298,8 ha pour un linéaire de 66,1 km de la rivière Dore entre Ambert et Thiers (ainsi que certains de ses affluents) et concerne le territoire de 29 communes du Puy-de-Dôme au sein du territoire classé Parc. Le périmètre a une emprise de 10 à 100 mètres de part et d'autre des cours d'eau selon les secteurs et les enjeux présents.

Ce site Natura 2000 est animé depuis 2008 par le syndicat mixte du Parc naturel régional Livradois-Forez qui s'est chargé de l'élaboration du DOCOB en 2012. Après l'inventaire et la cartographie partielle des habitats réalisés en 2006, le PNRLF a sollicité le CBNMC en 2010 pour réaliser un complément d'inventaire et de cartographie sur l'ensemble du linéaire (LE HENAFF, 2010). En 2012, le périmètre initial a été modifié afin de « transformer » ce site linéaire en un site surfacique et le CBNMC a complété la cartographie des habitats en 2014 (LE HENAFF et DUMONT, mai 2015).

Le secteur du Felet correspond à l'ancien méandre de la Dore (dit de la Tendronne) au niveau du pont autoroutier, sur les communes de Thiers et de Peschadoires. Le méandre a été déconnecté artificiellement de la rivière dans les années 70 pour la construction des aménagements de l'autoroute A72. Ce site est très intéressant d'un point de vue écologique, avec la présence d'une forêt alluviale et de pelouses alluviales pionnières à *Corynéphores* et de pelouses sèches sur sable.

Dans le cadre de sa contribution à la déclinaison régionale de la Stratégie Aires Protégées (SAP), le syndicat mixte du PNRLF s'appuiera sur un prestataire pour réaliser une cartographie des habitats naturels et des espèces végétales du site du Felet sur un périmètre plus élargi que l'emprise Natura 2000 pour une surface totale de 47 ha.

Ces données permettront d'alimenter la réflexion sur la protection de ces deux sites naturels, et d'adapter la stratégie de gestion pour maintenir l'état de conservation des habitats ou les restaurer.

Le prestataire retenu devra conduire les actions décrites ci-dessous :



CONTENU DES MISSIONS

Objectifs de la mission :

La mission consiste à réaliser la cartographie des habitats naturels et des espèces végétales des deux sites naturels : les dunes des Girauds-Faures (35 ha) et le secteur du Felet (47 ha).

Périmètre d'étude :

L'étude sera menée sur l'intégralité du périmètre des deux secteurs. Un fichier cartographique de ce périmètre sera fourni au prestataire par le Parc. Les deux sites naturels sont facilement accessibles et surfaciés.

Liste des communes concernées (code INSEE + nom de la commune) :

- Dunes des Girauds-Faures : 63350 Bulhon, 63190 Orléat
- Le Felet : 63920 Peschadoires, 63300 Thiers

Déroulé de la mission :

Méthodologie employée

La méthodologie employée sera celle décrite dans le guide méthodologique national intitulé « Cartographie des habitats naturels et des espèces végétales appliquée aux sites terrestres du réseau Natura 2000 » CLAIR M. Coord., 2005 – MNHN / Fédération des Conservatoires Botaniques Nationaux. L'ensemble des éléments mentionnés dans ce guide seront pris en compte par le prestataire.

Phase 1 : Analyse préalable

Une première analyse sera effectuée à partir de la photographie aérienne du secteur afin de repérer les polygones homogènes en termes d'unité écologique et d'éventuellement repérer les secteurs qui demanderont un effort plus important de prospection.

Des échanges avec les partenaires et acteurs locaux impliqués sur le site pourront être menés à ce stade pour regrouper les données existantes, pilotés par le Parc.

Cette phase a pour but de caractériser la zone d'étude et de faciliter le travail de terrain qui viendra par la suite.

Phase 2 : Prospection cartographique

Cf. Détail du guide MNHN

Des prospections de terrain seront effectuées afin d'établir la cartographie des habitats et le recueil des données afférentes au site. Un effort soutenu est demandé sur les habitats d'intérêt communautaire (HIC). La caractérisation des habitats d'intérêt communautaire s'appuiera obligatoirement sur des relevés phytosociologiques (cf. guide MNHN).

A noter que le travail préalable d'analyse à partir de la photographie aérienne ne dispense pas du travail de terrain. Tous les polygones inventoriés devront faire l'objet d'une analyse de terrain. La photo-interprétation ne sera pas autorisée.

La levée de terrain se fera à une échelle de 1/5 000 et l'échelle cartographique du rendu sera 1/10 000.



La cartographie des espèces végétales des annexes II et IV de la Directive Habitats sera effectuée sur toutes les stations découvertes lors des prospections sur le terrain. L'opérateur cartographique devra avoir les compétences nécessaires à l'étude des différentes espèces végétales d'intérêt communautaire qui seront rencontrées. Chaque station sera décrite selon les tables fournies par le Conservatoire Botanique National du massif Central (CBNMC).

Préconisations :

- Les prospections de terrain seront effectuées pendant la période optimale du développement de la végétation. Si cela est nécessaire, plusieurs passages à différentes périodes de l'année seront réalisés.
- Les prospections de terrain concernant des habitats prairiaux se feront avant les périodes de fauche.

Phase 3 : Traitement informatique des données

Le prestataire analysera ses inventaires de terrain pour identifier si l'habitat relève de la directive Habitats ou non et évaluera son état de conservation. Il reportera la synthèse des informations récoltées dans des tables géo-référencées (SIG), dans un format compatible avec le logiciel QGis, en projection Lambert 93. Les tables vierges seront fournies par le CBNMC en début d'étude et devront être strictement respectées.

Il est préférable que ce soit le même opérateur qui réalise la campagne de terrain, la numérisation des polygones et qui renseigne la base de données avec les données recueillies. A minima, l'opérateur de terrain devra vérifier le travail de saisie cartographique.

Les polygones auront des relations strictement topologiques et les polygones voisins seront parfaitement jointifs.

Phase 4 : Restitution des données

Une fois les données récoltées et analysées, une restitution sous forme cartographique sera réalisée.

Cartes à produire :

- Carte de l'ensemble des habitats naturels (EUNIS)

Afin de conserver une cohérence entre les cartographies, la gamme de couleurs utilisée respectera le gradient habituel des couleurs froides pour les habitats humides jusqu'aux couleurs chaudes pour les habitats secs.

- Carte des habitats d'intérêt communautaire (HIC) et prioritaires (HICP)

HIC en vert, HICP en rouge et les autres en blanc

- Carte des espèces végétales d'intérêt communautaire (DH II et IV)
- Carte de l'état de conservation des habitats naturels.

Des préconisations de gestion seront formulées et explicitées dans le rapport d'étude. Le rapport devra aussi comprendre en annexe une proposition de mise à jour du Formulaire Standard des Données (FSD) du site, portant au minimum sur les rubriques « habitats de l'annexe I », « espèces de l'annexe II » et « autres espèces importantes », et dans la mesure du possible sur les différentes rubriques de la partie « Description du site » (caractère général, qualité et importance, vulnérabilité, pressions / activités / menaces).



Des fiches descriptives des habitats d'intérêt communautaire seront réalisées. Elles comporteront les éléments détaillés dans le guide méthodologique du MNHN (VI.2.2.).

Gouvernance du projet

Le syndicat mixte du Parc naturel régional Livradois-Forez devra être informé, de manière régulière, de l'avancée de l'étude et des difficultés rencontrées.

Il désignera une personne qui sera le référent du titulaire du marché pendant la durée de l'étude. De même, le titulaire du marché désignera, dès son offre, le chargé d'étude référent pour le maître d'ouvrage. Le titulaire du marché rendra compte régulièrement, par mail et téléphone, des investigations et des réflexions menées.

Ces échanges, de même que ceux qui sont nécessaires avec les autres acteurs, sont la garantie d'une étude qui, lors du rendu, répondra du mieux possible aux attentes du maître d'ouvrage et de ses partenaires.

Plusieurs réunions seront prévues avec l'ensemble des partenaires impliqués dans le projet : Parc Livradois-Forez, CBNMC ; à minima une réunion aura lieu au lancement de l'étude, une en cours d'étude et une réunion finale de présentation des résultats.

Les réunions seront illustrées avec un support sous forme de diaporama produit par le prestataire, remis préalablement aux services du Parc.

Accompagnement par le CBNMC

Durant toute la durée de la mission, il est prévu un accompagnement technique par le Conservatoire Botanique National du Massif Central (CBNMC) et l'ensemble des données cartographiques produites devra *in fine* être validé par celui-ci. La prestation ne pourra être considérée comme achevée qu'après validation, par le CBNMC, de la cohérence des documents rendus vis-à-vis du cahier des charges national de cartographie des habitats et de la validité scientifique et technique des caractérisations d'habitats.

Pour cela, le prestataire prendra contact avec le CBNMC avant le début de ses travaux d'inventaires et calera avec lui son calendrier de travail.

L'assistance technique apportée par le CBNMC est prise en charge dans le cadre de son appui à l'Etat pour la déclinaison de la Stratégie des Aires Protégées, et comprend :

1- **l'extraction des données floristiques et phytosociologiques** : fourniture par le CBNMC d'informations sur la présence des espèces végétales patrimoniales et des relevés phytosociologiques (annexes II, IV et V de la directive, espèces protégées et espèces figurant dans les catégories menacées des Listes Rouges Régionales) dans l'aire d'étude, et contenues dans la base de données du CBNMC ;

2- **le cadrage méthodologique, typologique et cartographique** (généralement sur le terrain) en associant le CBNMC et le Parc naturel régional Livradois-Forez : une aide méthodologique pour orienter et réaliser le travail d'inventaire de la flore et des habitats naturels selon des bases scientifiques éprouvées ; envoi de couches SIG vierges, d'une prétypologie des végétations (avérées ou potentielles) qui devra être impérativement utilisée pour remplir les tables attributaires ;

3- **l'analyse des relevés phytosociologiques et l'appui à la réalisation de la typologie des habitats** :



- Conseils dans l'interprétation des relevés phytosociologiques en vue de la caractérisation des habitats naturels,
- Conseils pour les interprétations délicates ne pouvant être tranchées par la seule analyse des relevés phytosociologiques.
- Accompagnement éventuel de l'opérateur cartographique lors d'une journée sur le terrain, si celui-ci rencontre des difficultés pour l'identification de certains habitats.

4 - expertise et validation de la cartographie des habitats naturels et des espèces d'intérêt communautaire : le CBNMC assurera la réception des travaux transmis par l'opérateur de cartographie. Il procédera à une analyse technique de ces rendus visant à s'assurer de la conformité au cahier des charges national de la cartographie des habitats :

- Vérification et validation de la cartographie du point de vue topologique,
- Validation de la typologie des habitats,
- Rédaction d'une fiche d'analyse visant à vérifier le bon respect du cahier des charges national, remise au prestataire et à l'État (en charge de l'évaluation des incidences au titre de Natura 2000 et du rapportage à la commission européenne) en fin de parcours et traçant ces différentes étapes.

Le CBNMC informera l'opérateur de la validation de son travail ou à défaut des corrections obligatoires à y apporter, ainsi que le syndicat mixte du Parc naturel régional Livradois-Forez.

Le travail sera considéré comme totalement achevé si et seulement si la validation du CBNMC a été obtenue.

Rendu de la mission :

Livrables attendus

À l'issue de sa mission, le prestataire rédigera un rapport d'expertise succinct qui compilera l'ensemble des éléments produits ainsi que les annexes suivantes : atlas cartographique des données produites, informations méthodologiques concernant la réalisation de la cartographie, afin de conserver une trace de la méthode utilisée.

Le rapport d'étude final devra, en plus du Parc, être transmis au CBNMC, pour intégration du travail dans sa base de données documentaire.

Ce **rapport** sera rendu sur support papier au format A4 en quadrichromie (2 exemplaires reliés). L'**atlas cartographique** (document regroupant l'ensemble des cartes papier) sera quant à lui produit sur support papier au format A3 en quadrichromie (2 exemplaires reliés).

La page de garde du rapport devra comporter au minimum les informations suivantes :

- Le titre du document,
- Le titre de l'étude,
- Le nom du site naturel,
- Les références du pouvoir adjudicateur et du prestataire retenu,
- Le ou les auteurs du document,
- L'année de publication du document,
- Les logos des financeurs (ils seront fournis par le Parc).

Les références de la mission (titre) et du site (nom) ainsi que la pagination seront indiquées en pied de page des pages intérieures du rapport d'expertise.



A la fin du rapport, le prestataire rédigera **un résumé de la mission** qui rappellera le cadre, la méthodologie, les éventuelles difficultés rencontrées, les résultats obtenus et un résumé de leur interprétation.

Le sommaire de chacun des documents comportera un niveau de détail suffisant pour donner une vision globale du contenu des documents et permettre au lecteur de se reporter rapidement aux éléments souhaités.

Les cartes seront réalisées à partir des données produites lors de l'étude. Elles seront présentées à une échelle de restitution de 1/10 000. Le fond utilisé pour saisir les informations sera le SCAN25 IGN. Pour plus de lisibilité, ces fonds pourront servir de trame de fond des cartes produites au format PDF et JPEG. Ces cartes comprendront systématiquement le périmètre du site naturel ainsi qu'une légende.

La légende comportera des figurés sans ambiguïté et des libellés explicites. Elle sera associée à chaque carte, permettant ainsi une autonomie de la carte, notamment en cas de duplication. La légende ne devra faire apparaître que les items présents sur la carte et non ceux de l'ensemble de la zone d'étude, de façon à ne pas encombrer les cartes avec des éléments inutiles.

Elle comprendra :

- le titre de l'étude, qui sera de format homogène pour l'ensemble des cartes ;
- le titre de la carte qui reflétera précisément l'information contenue dans celle-ci, il sera également de format homogène sur l'ensemble des cartes ;
- les éléments permettant d'assurer la traçabilité des informations utilisées et présentées (à faire figurer lisiblement sur la carte) : mentions légales notamment liées au droit de reproduction de données commerciales comme celles de l'IGN (copyright), date des sources utilisées (fond de référence IGN), date de réalisation, producteurs de la carte (auteurs et/ou structures), mention (dans le cas de limites d'utilisation des informations selon leur degré de fiabilité) ;
- une échelle, insérée sous la forme de texte et un graphique ;
- la direction du Nord sous forme de flèche pour éviter les problèmes de compatibilité de pilote d'impression. Il faut orienter les cartes avec le Nord en haut de la carte ;
- le numéro de la carte en indiquant le nombre total de cartes (ex : carte X/Y).

Il est par ailleurs possible d'ajouter d'autres éléments tels qu'un cartouche comportant une « sous-carte » pouvant localiser la carte par rapport à l'ensemble du site, un sous-titre, une photo, des commentaires... Il faut néanmoins garder en mémoire de ne pas surcharger le document afin que l'information principale reste lisible.

L'ensemble de ces documents restera la propriété du maître d'ouvrage.

L'ensemble des données produites dans le cadre de la mise en œuvre de cette étude devra être transmis au Parc naturel régional Livradois-Forez.

Formats attendus

Le prestataire fournira en format numérique l'ensemble des documents relatifs à l'étude avec notamment :

- Les rapports, comptes-rendus et textes divers dans un format éditable texte *.doc* et au format *.pdf*
- L'atlas cartographique au format *.pdf*



- Les supports de présentation au format *.ppt* et *.pdf*
- Les outils de calculs et tableurs dans un format *.xls*
- Les couches cartographiques RASTER aux formats utilisables QGIS
- Les couches cartographiques VECTEUR au format Shape (ESRI) utilisable avec QGIS ; avec les éléments de mise en forme utilisés pour l'atlas cartographique (projet *.qgs* ou fichier *.qml*)
- Les scripts éventuellement élaborés et nécessaires aux traitements cartographiques de l'étude (ces scripts seront livrés sous licence libre)
- Les métadonnées dûment renseignées (avec dictionnaire des attributs)
- Les données d'entrée acquises dans le cadre de l'étude dans le format adapté et permettant une exploitation ultérieure (non fournies au démarrage)
- Les données cartographiques seront repérées, digitalisées ou traitées en coordonnées Lambert 93 dans un Système d'Informations Géographiques.

Délai d'exécution

La prestation comprend la réalisation de deux cartographies des habitats, l'une sur les dunes des Girauds-Faures et l'autre sur le secteur du Felet.

Dans la mesure du possible, les deux cartographies devront être réalisées au cours de l'année 2026. Si le plan de charge du prestataire ne le permet pas, au moins une cartographie devra être finalisée avant le **10 décembre 2026** avec un pré-rendu **pour le 23 octobre 2026**.

L'ensemble de la mission devra être terminée, avec les rendus validés par le CBNMC, **au plus tard le 15 octobre 2027**.

Pour permettre la validation par le CBNMC et les modifications post avis CBNMC par le prestataire, un premier rendu de l'ensemble des éléments sera demandé au prestataire pour le 23 octobre 2026. Si la deuxième cartographie est réalisée en 2027, les éléments seront à transmettre pour le 3 septembre 2027. Ce dossier sera à envoyer au CBNMC et au Parc Livradois-Forez et devra contenir tous les éléments nécessaires au CBNMC pour valider le travail.

Les prestations pourront commencer dès la notification du marché.

Le contrat sera conclu pour une période comprise entre la notification du marché et le 31 décembre 2027.

Le budget maximal disponible pour cette mission est de 31 000€ TTC.

4- Critères de sélection des offres

Les critères de sélection de l'offre seront :

1. La valeur scientifique et technique : 40%
2. Le prix : 40%
3. Le délai d'exécution et le planning proposé : 20%



Conformément aux dispositions de l'article R 2123-5 du code de la commande publique, le Syndicat mixte du Parc naturel régional pourra négocier avec les candidats ayant présenté une offre. Cette négociation pourra porter sur tous les éléments de l'offre, notamment le prix.

5- Pièces constitutives de la consultation

Le présent acte d'engagement simplifié signé.

6- Montant de la prestation (à renseigner par l'entreprise)

Montant total du marché :

Montant HT :

Taux de TVA :

Montant TTC :

7- Délais de paiement et intérêts moratoires

Le paiement se fera sur présentation de la facture correspondante.

Les factures seront établies en un original et mandatées après certification du service fait. Ces factures sont à transmettre par voie dématérialisée sur la plate-forme Chorus Pro mise en ligne par la Direction Générale des Finances Publiques (ordonnance n° 2014-697 du 26 juin 2014).

Le délai de paiement est fixé à 30 jours à compter de la réception de la facture par la personne publique.

Le défaut de paiement dans le délai global précisé ci-dessus fait courir de plein droit des intérêts moratoires selon les modalités définies dans le décret n° 2008-1550 du 31 décembre 2008.

8- Acomptes

- Un premier acompte de 20% sera versé au lancement de la mission.
- Un second acompte de 30% sera versé à réception de la 1^{ère} cartographie d'habitats, attendue au plus tard le **10 décembre 2026** et sur présentation d'une facture.
- Le solde de 50 % sera versé à l'issue de la mission après acceptation par le syndicat mixte du Parc naturel régional Livradois-Forez du rapport d'étude final adressé au plus tard le **15 octobre 2027** et sur présentation d'une facture.

Le montant d'un acompte ne peut excéder la valeur des prestations auxquelles il se rapporte.



9- Modalités de la consultation

Offre à remettre pour le **vendredi 24 avril 2026 – 12 h** (dernier délai).

A l'adresse du Parc naturel régional ou sur place contre récépissé, aux bureaux du Parc de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h30 (fermeture le vendredi à 16h30) ou par mail à l'adresse suivante achat.public@parc-livradois-forez.org avec accusé de réception.

Délai de validité de l'offre :

Le délai de validité de l'offre est fixé à 90 jours à compter de la date limite de réception des offres.

10- Conflits d'intérêts

Le candidat individuel, ou chaque membre du groupement, déclare sur l'honneur ne pas entrer dans l'un des cas d'exclusion prévus aux articles L. 2141-1 à L. 2141-5 ou aux articles L. 2141-7 à L. 2141-10 du code de la commande publique*.

(*) Lorsqu'un opérateur économique est, au cours de la procédure de passation d'un marché, placé dans l'un des cas d'exclusion mentionnés aux [articles L. 2141-1 à L. 2141-5](#), aux [articles L. 2141-7 à L. 2141-10](#) ou aux [articles L. 2341-1 à L. 2341-3](#) du code de la commande publique, il informe sans délai l'acheteur de ce changement de situation.

Afin d'attester que le candidat individuel, ou chaque membre du groupement, n'est pas dans un de ces cas d'exclusion, cocher la case suivante :

DOCUMENTS REMIS PAR LE CANDIDAT A L'APPUI DE SON OFFRE

- ✓ Le présent document renseigné et signé
- ✓ Son délai d'intervention à réception de la commande
- ✓ Références de l'entreprise dans ce domaine
- ✓ Descriptif de la prestation proposée et des moyens humains dédiés
- ✓ Un RIB
- ✓ Le devis

Les prix sont fermes et définitifs.

Le.....

Signature et Cachet de l'entreprise

Le.....

Signature et Cachet du Directeur
du syndicat mixte du Parc naturel régional
Livradois-Forez